

Aux délégué-e-s de Coriolis Infrastructures

Fribourg, le 15 octobre 2025

Message du Comité de direction à l'attention de l'Assemblée des délégué-e-s de Coriolis Infrastructures du 5 novembre 2025, octroyant un prêt postposé de CHF 200'000.- à la Fondation Equilibre et Nuithonie

Durant la pandémie COVID-19, les cantons, en partenariat avec la Confédération, ont mis en place des mesures de soutien pour épauler les associations et fondations culturelles affectées par les annulations, reports ou exploitations réduites de leurs activités. La Fondation Equilibre et Nuithonie (ci-après : la FEN) a, comme la plupart des institutions culturelles, bénéficié de telles mesures.

Ces mesures de soutien devaient remplir différents critères ; dans le cas contraire, ils ont fait l'objet de demandes de remboursement.

Sans entrer dans les détails des montants alloués sur les trois années concernées, 2020, 2021 et 2022, le fait est que l'Etat demande à la FEN le remboursement d'un montant de CHF 322'780.-, estimant que certains des critères d'octroi n'étaient pas respectés.

La FEN conteste l'appréciation faite par l'Etat et considère avoir utilisé les indemnités perçues pour remplir ses obligations conformément aux objectifs recherchés lors de leur octroi. Elle a dès lors pris la décision de former recours contre cette décision, la procédure étant toujours pendante devant le Tribunal cantonal.

Formellement, la demande de remboursement, bien que contestée, doit être considérée comme une dette au niveau comptable. Confrontée à de réelles difficultés financières dues, d'une part, à la procédure qui l'oppose à l'Etat de Fribourg et, d'autre part, au départ anticipé de son ancienne Direction, la FEN requiert de Coriolis un prêt postposé de CHF 200'000.-.

Proposition du Comité de direction

Afin de permettre à la FEN de boucler son exercice 2025, le Comité de direction propose à l'Assemblée des délégué-e-s d'accorder à la Fondation Equilibre et Nuithonie le prêt postposé de CHF 200'000.- demandé. Celui-ci sera inscrit au bilan de l'association.